

# Dans cette école du Cotentin, le préfabriqué de l'école qui inquiète les parents va être démoli

Le conseil municipal de Couville (Manche) s'est déroulé le mardi 17 décembre 2024. Les élus ont notamment évoqué la démolition du préfabriqué de l'école.



Le préfabriqué sera démonté pendant les vacances d'été.

Le conseil municipal de Couville (Manche) s'est réuni dans la soirée du mardi 17 décembre 2024 sous la présidence du maire, Sédrick Gourdin.

En introduction du conseil, Guillaume Lacombe, président du Rugby Club Cherbourg, est venu présenter un projet de création d'école de rugby décentralisée.

Une demande de subvention

La volonté du club est de créer des antennes en campagne pour développer le rugby, porteur de valeurs de cohésion et de citoyenneté. Cette antenne du RCCH proposerait des entraînements une fois par semaine, le mercredi après-midi, pour les 6 à 18 ans.

Le club sollicite une mise à disposition d'un terrain et une subvention de fonctionnement. Cette demande sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal. Après cet exposé, le conseil a pu commencer.

## Ce qu'il faut retenir

Nouveau conseiller: après la démission de la conseillère Sandrine Le Mieux, monsieur Emmanuel Lenoury a accepté de rejoindre le conseil municipal. Démolition du préfabriqué: le premier adjoint, Michaël Lerosier, a présenté les résultats de la commission bâtiments qui a étudié divers devis pour la démolition du préfabriqué se situant dans la cour d'école des maternelles. Le conseil a retenu l'entreprise AB Désamiantage avec son devis de 26 911 € HT. La démolition devrait se faire pendant les vacances d'été et se terminer pour la fin du mois de juillet. Cimetière: la commune ne possède pas d'ossuaire nécessaire pour la reprise de sépultures dans son cimetière, pour se mettre en conformité avec la loi, le conseil a choisi la société PFG la réalisation de cette installation d'un montant de 1626 €. Arrêt de bus scolaire: l'arrêt de bus scolaire au Bourg Neuf entraîne une dégradation des conduites d'eaux pluviales. Après concertation avec le Cotentin, l'arrêt va être déplacé pour un arrêt de bus en ligne sur la voie de circulation. Cela devrait entraîner une limitation à 30 km/h sur ce tronçon situé en agglomération. Convention fourrière: le conseil a reçu une demande de conventionnement avec la fourrière Luxury dog de Brix. Les élus ont choisi de ne pas y donner suite. SDEM: l'armoire électrique de «La Moulinerie» est dégradée. Le conseil a voté la rénovation de l'éclairage public «route de Virandeville» pour un montant de 4 200 € de reste à charge pour la commune, sur un devis initial de 6 000 €. Agenda: les vœux du maire sont prévus le vendredi 17 janvier à 18 h dans la salle communale. Le samedi 19 janvier, goûter des aînés de plus de 75 ans à 15 h dans la salle communale.

De notre correspondant Bruno LACOTTE